

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 mai 2017
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-douzième année**

**Lettres identiques datées du 24 mai 2017, adressées au Secrétaire
général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Aujourd'hui, cela fait malheureusement 38 jours que les prisonniers palestiniens ont entamé leur grève de la faim, en signe de protestation pacifique, non violente et collective contre leur traitement inhumain dans les prisons israéliennes. Cette grève de la faim, suivie par plus de 1 500 prisonniers, vise également à appeler de toute urgence l'attention sur la situation dramatique des plus de 6 500 prisonniers et détenus palestiniens incarcérés par Israël, Puissance occupante, et à appeler au respect de leurs droits fondamentaux.

Malheureusement, Israël, Puissance occupante, a réagi à cet appel par de nouvelles mesures punitives contre les prisonniers, qui vivent dans des conditions difficiles et voient leur santé décliner. L'isolement cellulaire, la menace de recourir à l'alimentation forcée et les intimidations constantes contre les détenus et leurs familles, en négation de leurs droits et griefs légitimes, figurent notamment parmi ces mesures. En outre, malgré la détérioration de la santé de nombreux prisonniers, la Puissance occupante continue de refuser catégoriquement de répondre à la moindre de leurs demandes, qu'il s'agisse du respect de leurs droits fondamentaux ou de se voir accorder un traitement plus humain, aggravant ainsi les tensions et l'inquiétude parmi les familles de prisonniers et le peuple palestinien dans son ensemble. Dans le même temps, la Puissance occupante a poursuivi sans relâche sa campagne d'arrestations, continuant d'effectuer quotidiennement des raids et arrestations de civils palestiniens sur tout le territoire palestinien occupé.

À cet égard, nous appelons d'urgence votre attention sur le fait que plus de 60 grévistes de la faim ont été transférés par les autorités d'occupation dans des hôpitaux du fait de la dégradation de leur état de santé, tandis que 592 autres ont été transférés pour mise en observation dans les infirmeries des établissements pénitentiaires. Les grévistes présentent de graves symptômes, tels que pertes de connaissance répétées, nausées, vomissements, fortes céphalées et douleurs dans les membres, hypotension, ralentissement du rythme cardiaque et pertes de poids d'au



moins 15 kilogrammes. En outre, la Puissance occupante prive cruellement les familles, les représentants légaux et les organisations de protection des droits de l'homme d'informations relatives à la santé des prisonniers.

La détérioration de la situation des prisonniers et détenus palestiniens et la réponse négative d'Israël à leurs revendications fondamentales ont renforcé la solidarité de l'ensemble de la population palestinienne avec les prisonniers. Dans toute la Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est, d'innombrables manifestations pacifiques ont eu lieu. Malheureusement, comme c'est habituellement le cas, les forces d'occupation israéliennes ont répondu de manière brutale et excessive en usant de la force et de la violence contre les manifestants civils. Cette semaine, des soldats des forces d'occupation ont blessé par balle au moins 11 Palestiniens qui prenaient part à des manifestations de soutien aux prisonniers grévistes de la faim dans le cadre d'une grève générale lancée dans toute la Palestine occupée.

Dans le même temps, les colons israéliens, transférés illégalement dans notre pays, ont profité de la montée des tensions et de l'instabilité pour intensifier leurs actions violentes à l'encontre de la population civile palestinienne. Le 18 mai 2017, dans un village près de Naplouse en Cisjordanie occupée, un colon terroriste, qui conduisait sur une route où des manifestations avaient lieu, est sorti de sa voiture et a tiré sur des manifestants palestiniens. Il a abattu un Palestinien, Muataz Hussein Hilal Bani Shamsa (23 ans), d'une balle dans la tête, blessant également un photographe de l'agence Associated Press qui se trouvait non loin de là. Après le meurtre de ce jeune homme palestinien, un autre colon israélien a distribué des bonbons aux véhicules israéliens qui passaient, célébration provocatrice et cruelle de ce crime terroriste. Le même jour à Ramallah, où des manifestations ont également été organisées, les forces d'occupation israéliennes ont tiré sur des manifestants civils, blessant un Palestinien. La veille, un colon israélien avait tiré sur les manifestants près de la ville, blessant un Palestinien de 19 ans.

Alors que la situation continue de se détériorer et devient de plus en plus instable, nous appelons une nouvelle fois l'attention sur cette crise et demandons une intervention de la communauté internationale pour contraindre Israël à respecter ses obligations en tant que Puissance occupante, en vertu du droit international, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment à l'égard des prisonniers et détenus palestiniens, y compris ceux qui participent à la grève de la faim. Nous appelons à cet égard l'attention sur les obligations spécifiques d'Israël en vertu de l'article 76 de la quatrième Convention de Genève. Nous demandons donc une fois de plus que cessent les sévices infligés aux prisonniers palestiniens et que ceux-ci soient traités humainement pendant leur captivité, conformément au droit international, et réitérons notre appel en faveur de leur libération.

La communauté internationale ne peut plus se permettre d'attendre et doit prendre des mesures afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation, y compris le décès de l'un des prisonniers grévistes de la faim, et afin d'apaiser les tensions et la colère qui montent dans les rues de Palestine. Pour cela, il est nécessaire de répondre avec humanité aux appels et à la situation des détenus et d'agir de manière résolue pour apaiser les tensions. Dans le cas contraire, la situation sur le terrain s'aggraverait encore, avec des incidences négatives sur les perspectives de paix et des répercussions qui risquent d'être profondes.

Avant de conclure, nous souhaitons appeler votre attention sur la situation dans la bande de Gaza, où la population tout entière reste sous le blocus inhumain et illégal d'Israël et où la Puissance occupante continue de commettre des agressions et d'exercer sa brutalité. Le 22 mai, lors d'attaques distinctes, les forces d'occupation israéliennes ont ouvert le feu sur des fermiers et des pêcheurs palestiniens. Des rapports indiquent que les forces d'occupation stationnées à un

poste militaire au nord-est de Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza, ont tiré sur des fermiers palestiniens qui cultivaient leurs terres à proximité de la barrière de séparation édifiée par Israël, et que les forces d'occupation ont ouvert le feu sur des terres agricoles palestiniennes à l'est du camp de réfugiés de Maghazi, dans le centre de Gaza. Ces attaques sont intervenues tout juste après la mort d'un jeune pêcheur palestinien non armé, Muhammad Majid Bakr (23 ans), abattu la semaine dernière par des balles israéliennes au large de la côte de Gaza à une distance de 3 mètres seulement. Comme l'a signalé le Palestinian Centre for Human Rights, « Aucun des pêcheurs ne représentait une menace pour la vie des soldats israéliens. Ces faits montrent également qu'Israël poursuit sa politique consistant à cibler les pêcheurs, mettre en péril leur sécurité et les empêcher de naviguer et pêcher librement dans la zone de pêche autorisée. »

Dans un contexte où les tensions continuent de croître en Palestine sous l'occupation illégale et asphyxiante d'Israël, nous appelons de nouveau la communauté internationale à se préoccuper de la question et à agir d'urgence conformément au droit international et aux engagements et responsabilités clairement définis à cet égard. Il faut exiger qu'Israël, Puissance occupante, s'acquitte de ses obligations juridiques et respecte les résolutions pertinentes de l'ONU. La Puissance occupante ne peut vivre dans la tranquillité tant qu'elle persistera à commettre ses violations, à faire obstruction à la paix et à nier ou entraver les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination. Au contraire, elle doit comprendre qu'un jour, elle sera tenue responsable de toutes ses violations des droits fondamentaux du peuple palestinien et de l'occupation illégale et la colonisation de ses terres. Il est grand temps de mettre fin à la culture de l'impunité qui a permis à Israël de commettre des crimes aussi graves contre un peuple sans défense et occupé depuis trop longtemps, sans subir de conséquence. Alors que nous approchons de la date de la cinquantième année d'occupation israélienne, cette tâche est devenue plus urgente que jamais. Nous exhortons la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à se hisser à la hauteur de ses responsabilités.

La présente lettre fait suite aux 612 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 12 mai 2017 (A/ES-10/753-S/2017/423), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Feda **Adbelhady-Nasser**